

# Prendre des décisions concernant vos soins

## À quoi s'attendre

Lorsqu'on vous diagnostique une maladie qui change votre vie et qui peut s'aggraver avec le temps, vous devrez prendre des décisions concernant vos soins. Il peut être difficile de réfléchir à vos options de traitement et à vos soins.

## Voici quelques questions à poser à votre équipe soignante :

- Quel est le but ou l'objectif de mon traitement?
  - Guérir ma maladie?
  - Soulager la douleur et les symptômes?
  - Ralentir la propagation du cancer?
- Quel effet les traitements auront-ils sur ma maladie? Puis-je espérer aller mieux?
- Quel est le plan de gestion de la douleur à l'hôpital ou à domicile?
- Quelle mesure devrai-je prendre en place si je souhaite rester à la maison?
- Combien de temps puis-je espérer vivre à la maison avant de devoir déménager pour des soins plus avancés (par exemple, des soins palliatifs)?
- Où se trouve l'établissement de soins infirmiers le plus proche (par exemple, un hôpital ou un centre de soins palliatifs) de ma communauté?
- Existe-t-il un soutien financier pour que ma famille puisse me rendre visite lors des soins infirmiers?
- Existe-t-il des aides financières pour les soins à domicile (par exemple, une infirmière ou un préposé aux services de soutien à la personne)?
- Que se passerait-il si je décidais d'arrêter les traitements?
- À quoi dois-je m'attendre dans les 6 prochains mois, dans 1 an et 5 ans?
- Cette maladie affectera-t-elle ma capacité à vivre de façon autonome? Ma capacité à marcher? Ma mémoire?
- À quels changements majeurs ma famille et moi devrions-nous nous préparer?
- Que dois-je savoir sur mes besoins futurs en matière de soins qui peuvent être planifiés dès maintenant?



## Planification préalable des soins : Vos soins futurs

La planification préalable des soins implique d'identifier votre mandataire et de discuter avec lui de vos souhaits, de vos valeurs et de vos croyances. Un mandataire spécial est la personne légalement autorisée à prendre des décisions en matière de soins de santé à votre place lorsque vous n'êtes pas mentalement capable de prendre vos propres décisions en matière de soins de santé.

- En Ontario, tout le monde a automatiquement un mandataire spécial.
- Pour la plupart des gens, leur mandataire sera leur plus proche parent vivant.
- Si vous souhaitez choisir une personne spécifique pour être votre mandataire, vous devez alors remplir des documents appelés procuration relative aux soins personnels. Une fois cette étape franchie, le mandataire chargé des soins personnels a plus d'autorité dans la prise de décision qu'un mandataire substitut automatique.

La planification avancée des soins peut être effectuée lorsque la personne est en bonne santé et avant que la maladie ne survienne. Il est plus facile de parler de vos souhaits et préférences en matière de soins futurs lorsque vous avez l'énergie nécessaire et que vous n'êtes pas submergé par la maladie et les décisions de traitement. Vous souhaitez peut-être également faire part à un membre de votre famille proche ou à un ami de vos dernières volontés concernant les détails, tels que les funérailles, l'enterrement et les cérémonies traditionnelles de fin de vie que vous souhaitez.

Cela aide à préparer votre mandataire spécial à prendre des décisions concernant vos futurs soins si vous n'avez pas la capacité de le faire vous-même. La capacité d'une personne à prendre des décisions par elle-même peut changer avec le temps, surtout si sa santé se détériore.



## Objectifs de soins : Vos soins actuels

Vos fournisseurs de soins de santé auront une conversation avec vous sur les objectifs de vos soins afin de comprendre vos valeurs, vos souhaits et vos objectifs en matière de soins. Ces conversations visent à garantir que vous disposez de toutes les informations dont vous avez besoin pour comprendre votre maladie et vos options de traitement. De cette façon, vous serez prêt à donner votre consentement (autorisation) ou à refuser une option de traitement. Il est important de comprendre qu'un objectif de soins n'est pas la même chose qu'un consentement. Le consentement intervient dès qu'un traitement vous est proposé.

Ces conversations visent également à garantir que vos fournisseurs de soins de santé connaissent vos objectifs, vos valeurs et vos souhaits afin de garantir qu'ils correspondent à vos décisions en matière de traitement. Assurez-vous de partager vos objectifs avec votre mandataire spécial. Un navigateur autochtone pour les patients ou un navigateur autochtone en matière de cancer peut vous aider, vous et votre famille, à tenir ces discussions.

Vous pouvez définir les objectifs que vous souhaitez en fonction de ce qui est important pour vous. Il peut s'agir de choses comme maintenir votre vie sociale, assister à une réunion familiale importante, rester indépendant le plus longtemps possible ou intégrer des cérémonies et des pratiques de guérison traditionnelles dans votre plan de soins ou de traitement.

Parlez souvent de vos objectifs. Vous pouvez modifier vos objectifs à tout moment.

## Décisions de traitement et consentement éclairé

En Ontario, chaque fois qu'un fournisseur de soins de santé vous propose un traitement, vous ou votre mandataire spécial devez donner votre consentement éclairé (autorisation) pour ce traitement. Le consentement éclairé (autorisation) peut être explicite (verbal ou écrit) ou implicite.

### Pour obtenir votre consentement éclairé (autorisation), les fournisseurs de soins de santé doivent vous fournir des renseignements ci-dessous :

- Nature du traitement
- Avantages, risques et effets secondaires attendus
- Différentes options de traitement, y compris les essais cliniques
- Conséquences d'un refus du traitement

Vos fournisseurs de soins de santé vous aideront ensuite à prendre la décision de traitement en fonction de vos souhaits et de vos objectifs en matière de soins. Un navigateur pour les patients autochtones ou un navigateur autochtone en matière de cancer peut vous aider, vous et votre famille, dans ces conversations.

Vos décisions en matière de traitement sont utilisées pour créer un plan de traitement. Tout le monde n'a pas envie ou besoin du même type de traitement. Vous déciderez avec vos fournisseurs de soins de santé de ce qui vous convient.

Un plan de traitement explique les décisions de traitement que vous prenez avec vos fournisseurs de soins de santé. Il est basé sur vos objectifs en matière de soins et comprend des informations sur le traitement dont vous pourriez avoir besoin et sur le traitement que vous souhaiteriez ou ne voudriez pas en fonction de votre maladie actuelle.

Si vous avez des questions relatives à votre traitement ou souhaitez une copie de votre plan de traitement, parlez-en à votre fournisseur de soins de santé. Il est important que vous compreniez chaque partie de votre traitement et que vous obteniez le soutien dont vous avez besoin.

## Ressources

Les **Navigateurs autochtones en oncologie** peuvent vous soutenir, vous et votre famille, tout au long de votre parcours contre le cancer.

» [cancercareontario.ca/fr/trouver-services-cancerologie/intervenants-pivots-patients-autochtones](https://cancercareontario.ca/fr/trouver-services-cancerologie/intervenants-pivots-patients-autochtones)

Les **Navigateurs de patients autochtones** peuvent vous aider, vous et votre famille, à naviguer dans le système de santé. Demandez à votre fournisseur de soins de santé s'il y a un intervenant auprès des patients autochtones dans l'hôpital où vous recevrez des soins.

Pour obtenir des renseignements sur **la planification préalable des soins et les mandataires spéciaux** en Ontario, visitez le site :

» [advancecareplanningontario.ca](https://advancecareplanningontario.ca)

Pour obtenir des renseignements sur **la façon de rédiger une procuration relative aux soins personnels** en Ontario, visitez le site :

» [ontario.ca/fr/page/donner-une-procuration](https://ontario.ca/fr/page/donner-une-procuration)

Pour commencer à **réfléchir à vos souhaits**, vous pouvez remplir le livret de planification de vos soins, disponible à l'adresse :

» [livingmyculture.ca/media/3831/planning-for-your-care-large-print.pdf](https://livingmyculture.ca/media/3831/planning-for-your-care-large-print.pdf)

Pour obtenir plus de renseignements, de ressources et de soutien sur les soins palliatifs, parlez à votre fournisseur de soins de santé (par exemple, un médecin, un spécialiste, une infirmière ou un navigateur autochtone) ou à un agent de santé communautaire (par exemple, un agent de soins à domicile et en milieu communautaire).

**Vous voulez obtenir cette information dans un format accessible?**

1-877-280-8538, ATS 1-800-855-0511, [info@ontariohealth.ca](mailto:info@ontariohealth.ca)

La production de cette ressource a été rendue possible grâce à la collaboration et au soutien financier du Partenariat canadien contre le cancer et de Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement les opinions de Santé Canada ou du Partenariat canadien contre le cancer.